

Docteur Jean-Marcel MOURGUES

*Président de la Section Santé publique et
Démographie médicale*

Paris, le 17 Janvier 2017

Circulaire n° 2017-004
Section Santé Publique et Démographie Médicale
CBG/SP

Mots-clés : « Fish Pédicure » et risques infectieux

Dossier suivi par Mme Cécile BISSONNIER-GILLOT Tél. 01 53 89 32 58

Madame, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Cher Confrère,

La Direction générale de la santé nous informe que la pratique de la « fish pédicure » comporte des risques infectieux, en particulier chez les personnes ayant des facteurs de risques d'infections (diabète, immunosuppression).

Il est rappelé qu'aucune indication médicale n'est reconnue en France pour cette pratique dans le domaine thérapeutique.

La DGS souhaite que cette information soit portée à la connaissance des médecins afin qu'ils puissent informer, d'une part, leurs patients sur le risque infectieux et, d'autre part, signaler à l'ARS de leur région les cas suspects d'infection afin que ceux-ci bénéficient d'investigations approfondies.

Vous trouverez, ci-joint, copie de la lettre de Mme Amprou, Directrice générale adjointe de la santé.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette information que nous porterons, au niveau national, dans la prochaine newsletter.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.

Docteur Jean-Marcel MOURGUES



PJ : Lettre de la DGS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Paris, le 28 DEC. 2016

Direction générale de la Santé

Sous-direction *Politique des pratiques et des produits de santé*
Bureau *Qualité des pratiques et des recherches biomédicales*

Monsieur le Président,

Mes services ont été alertés sur le développement d'un acte à visée esthétique ou de bien-être : la « fish pédicure » qui invite l'utilisateur à plonger ses pieds, parfois ses mains dans un pédiluve ou petit bassin, voire le corps entier, dans un bassin, dans lequel une centaine de poissons appelés « garra rufa », espèce grégaire d'eau douce, mangeraient les peaux mortes. Ces prestations sont proposées soit dans des établissements réalisant des actes à finalités esthétiques, en complément des activités usuelles telles que l'épilation, soit dans des établissements spécialisés. Ce « bain » est censé procurer une sensation de peau douce. Dans certains cas, des allégations thérapeutiques ont été revendiquées (traitement de l'eczéma et du psoriasis notamment).

La Direction générale de la santé a sollicité l'avis d'organismes scientifiques (la société française de dermatologie, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail et le Haut Conseil de santé publique) sur les risques liés à cette pratique. Ces trois avis sont concordants sur l'existence de risques infectieux liés à la nature même de la technique, en particulier chez les personnes ayant des facteurs de risques d'infections (diabète, immunosuppression). Les usagers peuvent, en effet être contaminés par :

- l'eau du bain qui contient les déjections des poissons, les bacs ne sont jamais complètement vidés car les poissons y séjournent en permanence;
- les germes apportés par un utilisateur, le ou les utilisateurs suivants se trouvent alors en contact avec l'eau contaminée ;
- les poissons qui peuvent être porteurs de zoonoses ou porter des germes humains d'un utilisateur à un autre.

Une fiche d'information du public sur les risques liés à cette technique, reprenant les conclusions de ces expertises, est accessible sur le site du ministère chargé de la santé à l'adresse suivante :
http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/depliant_fish_pedicure_bat_2.pdf

La quantification du risque infectieux est impossible actuellement faute de notification d'évènements indésirables associés à cette pratique.

Par ailleurs, il n'existe aucune indication médicale reconnue en France de cette pratique dans le domaine thérapeutique.


Monsieur le Docteur Patrick BOUET
Président du conseil national de l'ordre des médecins
180, boulevard Haussmann
75389 PARIS Cedex 08

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser ces informations aux médecins en leur conseillant d'informer leurs patients, en particulier ceux qui présentent des facteurs de risque d'infections, et de les inciter à signaler à l'Agence régionale de santé de leur région les cas suspects d'infection afin que ceux-ci bénéficient d'investigations approfondies.

Mes services se tiennent, bien entendu, à votre disposition pour échanger sur ce problème de sécurité sanitaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Générale Adjointe
de la Santé,



Anne-Claire AMPROU

